



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Incapables majeurs

Question écrite n° 3339

Texte de la question

M Charles Hernu attire l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation des adultes handicapés. Les demandes de mise sous tutelle de la part des familles pour protéger leurs enfants handicapés arrivent à majorité ont considérablement augmenté. En effet, à la suite de la mise en place de l'allocation adulte handicapée, de nombreux abus ont été constatés, maintenant qu'ils sont munis d'un pécule. Or il apparaît que très peu de juges sont chargés de ces dossiers. Par exemple, en agglomération lyonnaise, un seul juge est chargé de l'instruction de ces dossiers. Ainsi, plus de 2 000 dossiers, rien qu'en agglomération lyonnaise, sont en attente, ce qui implique des délais importants provoquant des situations difficiles dans les familles concernées. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre afin de résoudre cette douloureuse situation.

Texte de la réponse

Reponse. - Les difficultés de fonctionnement des services de tutelle de l'agglomération lyonnaise évoquées par l'honorable parlementaire ont retenu toute l'attention de la chancellerie qui a pris immédiatement l'attache des juges des tutelles des tribunaux d'instance de Villeurbanne et de Lyon. Il résulte des renseignements communiqués que deux magistrats sont affectés à mi-temps au service des tutelles de Villeurbanne. Deux mille dossiers de tutelle pour majeurs et mineurs sont effectivement en cours et doivent le demeurer tant qu'il paraît nécessaire de protéger l'incapable. Cette situation ne saurait être confondue avec un stock d'affaires en attente d'un jugement de mise sous protection. Quant au tribunal d'instance de Lyon, deux magistrats sont chargés de ce secteur qui ne paraît souffrir d'aucun dysfonctionnement particulier, le délai moyen de traitement d'une procédure de tutelle étant de l'ordre de quatre mois.

Données clés

Auteur : [M. Hernu Charles](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3339

Rubrique : Déchéances et incapacités

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 1988, page 2725